

Comment déposer sur HAL pour ?

HAL est une **archive ouverte multidisciplinaire** permettant de partager en libre accès les résultats de recherche, publiés ou non. Vos **publications sont faciles à trouver**, bien référencées par les moteurs de recherche et **interconnectées avec d'autres services** (ORCID, serveurs de preprint).
La **politique science ouverte** menée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) précise que les publications issues de recherches qu'elle finance doivent **être déposées dans HAL**.

Allez sur HAL UGA <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/> ou HAL <https://hal.science/>

Authentifiez-vous



Ouvrir le formulaire puis choisir le type de son document à déposer

+ Déposer

Récupérez automatiquement les métadonnées

- Soit à partir du **fichier PDF** de la publication
 - indiquez l'origine du fichier (cf Rappel Loi pour une République numérique ci-dessous et Stratégie de non cession des droits)
 - vous pouvez préciser votre **durée d'embargo**
- Soit à partir du **DOI**

Associez votre publication au projet MIAI

- **Vérifiez et complétez toutes les métadonnées**
- Affiliez **tous vos co-auteurs** à leur structure de recherche
- Saisissez l'acronyme **MIAI** dans le champ **Projet(s) ANR**
Projet(s) ANR
Veuillez saisir le code décision (ANR-19-ASMA-0007), l'acronyme du projet ou le titre du projet

MIAI @ Grenoble Alpes - MIAI ANR-19-P31A-0003
- Sélectionnez la proposition qui s'affiche **en vert**

Valider le dépôt

Si le dépôt est complet, la citation s'affiche : vérifiez puis cliquez sur

DÉPOSER

Pour les dépôts avec le texte intégral :

- Acceptez les conditions de HAL
- La modération du CCSD vérifie le fichier déposé, cela peut prendre quelques jours avant la mise en ligne

Votre publication sera visible dans le portail HAL UGA, HAL ANR, dans la collection MIAI et celle de votre laboratoire

Pour toute question : hal.support@univ-grenoble-alpes.fr

Rappel sur la loi pour une République numérique :

L'article 30 de cette loi autorise les auteurs à mettre à disposition gratuitement leurs **manuscripts acceptés pour publication** (MAA ou post-print ou brouillon final contenant les dernières corrections avant mise en forme de l'éditeur) après un **délai de 6 mois (STM) et 12 mois (SHS)** quelques soient les termes du contrat signés avec l'éditeur.

Vous êtes concernés si :

- Vos recherches sont **financées au moins pour moitié** par des fonds publics (projets ANR)
- Vous publiez les résultats de ces recherches dans une **revue** paraissant au moins une fois par an (ou communication publiée dans des **actes annuels**)

Rappel sur la Stratégie de non cession des droits mise en place (Guide) :

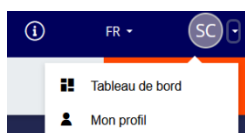
Cette stratégie est un outil au bénéfice des chercheuses et des chercheurs pour **conserver suffisamment de droits** sur leurs articles scientifiques et ainsi permettre leur **mise à disposition en accès ouvert immédiat**, quel que soit le modèle de diffusion de la revue dans laquelle ils sont publiés. Le coordinateur ou la coordinatrice et les partenaires des projets financés par l'ANR à partir de 2022 s'engagent à rendre disponible en accès ouvert immédiat ces publications. La démarche :

- **Apposer une licence CC-BY sur les différentes versions** du manuscrit dès la soumission
- **Informé l'éditeur** : « Cette recherche a été financée, en tout ou partie, par l'Agence nationale de la recherche (ANR) au titre du projet ANR-19-P3IA-0003. À des fins de libre accès, une licence CC-BY a été appliquée par les auteurs au présent document et le sera à toute version ultérieure jusqu'au manuscrit auteur accepté pour publication résultant de cette soumission. »
- **Déposer, au plus tard au moment de la publication, le texte intégral** (manuscrit accepté pour publication ou version éditeur) dans l'archive ouverte HAL avec mention de la référence ANR du projet de recherche (ANR-19-P3IA-0003)

Vous pouvez ajouter un fichier à une référence déjà présente dans HAL. Le dépôt doit s'effectuer en accord avec les co-auteurs. Si vous n'êtes pas le déposant de la référence, vous devez demander le partage de la propriété du dépôt au « contributeur ».

Astuce : Simplifiez vos dépôts, paramétrez votre compte

- Ouvrez votre profil :



- Dans la rubrique **Mes affiliations**, renseignez le nom de votre laboratoire d'appartenance

Mes affiliations

Laboratoire d'Informatique de Grenoble - LIG (2020 — ...)
CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique ; UMR5217 ; UGA -
Université Grenoble Alpes ; Grenoble INP - Institut polytechnique de Grenoble
- Grenoble Institute of Technology ;

- Dans la rubrique **Mes préférences** : définissez votre (vos) **domaine(s)** de recherche et cliquez sur Oui aux items « M'ajouter comme auteur automatiquement » et « Utiliser par défaut ma discipline »

Lors de vos prochains dépôts, ces éléments s'afficheront automatiquement dans le formulaire tout en gardant la possibilité de les modifier si besoin.